

# Réunion Publique du Conseil Municipal

## 16 MARS 2008

### Procès-Verbal

L'an deux mil huit et le DIMANCHE 16 MARS à onze heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de TOURRETTE-LEVENS, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 mars 2008, se sont réunis en la Salle des fêtes Maurice Couret, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etait présent l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

#### **I – Installation du Conseil Municipal**

La séance est ouverte sous la présidence de M. FRERE Alain, Maire qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer : FRERE Alain, TERRAZZONI Claudine, GASIGLIA Bertrand, DAVID-BAILET Jacqueline, NATIVEL Luc, CARLES Jeanine, SIMON Georges, ROL Murielle, CARLES Lionel, MORAND Evelyne, PANIZZI Jean-Marie, DE PLANTAY Denise, BREMA Patrice, CASSINI Rose-Marie, ARDISSON Marcel, LERMA Yvane, VITALE Pierre, PARICIO Aurélie, BELLANGER Frédéric, GIUDICELLI Anne-Marie, COMBE Thierry, BARNEL Christiane, CAMPOVERDE Alexandre, CANESTRIER Denise, MIOLLAN Jean-Claude, BAILET Nathalie, MERLIN Fabrice, dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

M. FRERE Alain, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Melle PARICIO Aurélie et pour assesseurs MM. BREMA Patrice et PANIZZI Jean-Marie.

#### **II – Election du Maire**

Voir annexe.

#### **III – Désignation du nombre des Adjoints**

**M. le Maire** informe le Conseil Municipal que, conformément aux dispositions de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient de déterminer librement le nombre des Adjoints au Maire, sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif global.

En conséquence, le Maire propose de fixer à 8 le nombre des Adjoints au Maire.

**Le Conseil Municipal,**  
à l'**UNANIMITE** des membre présents,

⇒ **Fixe** à 8 le nombre des Adjoints au Maire pour la durée du mandat.

Voir délibération.

#### **IV – Election des Adjoints**

Voir annexe.

#### **V – Tableau du Conseil Municipal**

Voir tableau ci-joint.

#### **VI – Reconduction de deux postes d'Adjoints spéciaux (quartiers de Tralatorre et de l'Abadie)**

**M. le Maire** indique au Conseil Municipal que, conformément à l'article 2122-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'un obstacle ou l'éloignement rend difficiles, dangereuses ou momentanément impossibles, les communications entre le chef-lieu et une fraction de commune, un poste d'Adjoint spécial peut être institué.

Il propose de créer deux postes d'Adjoints spéciaux pour les quartiers de Tralatorre et de l'Abadie.

**Le Conseil Municipal,**  
à l'**UNANIMITE** des membres présents,

⇒ **Décide** de la reconduction des postes d'Adjoints spéciaux, l'un pour le quartier de Tralatorre et l'autre, pour l'Abadie.

Voir délibération.

#### **VII – Election des Adjoints spéciaux**

##### **7.1. Election d'un Adjoint spécial pour le quartier de Tralatorre**

**M. le Maire** indique au Conseil Municipal qu'il convient d'élire l'Adjoint spécial du quartier de Tralatorre.

L'élection de l'Adjoint spécial a lieu selon le mode de scrutin applicable aux adjoints, c'est-à-dire selon le mode de scrutin uninominal à la majorité absolue, parmi les membres du Conseil municipal.

⇒ **M. ARDISSON Marcel** ayant recueilli, au premier tour de scrutin, 27 voix, a été élu à l'**UNANIMITE**, Adjoint spécial du quartier de Tralatorre.

Voir délibération.

##### **7.2. Election d'un Adjoint spécial pour le quartier de l'Abadie**

**M. le Maire** indique au Conseil Municipal qu'il convient d'élire l'Adjoint spécial du quartier de l'Abadie.

L'élection de l'Adjoint spécial a lieu selon le mode de scrutin applicable aux adjoints, c'est-à-dire selon le mode de scrutin uninominal à la majorité absolue, parmi les membres du Conseil municipal.

⇒ **M. VITALE Pierre** ayant recueilli, au premier tour de scrutin, 27 voix, a été élu à l'**UNANIMITE**, Adjoint spécial du quartier de l'Abadie.

Voir délibération.

## VIII – Désignations des délégués

### 8.1. Désignation des délégués pour représenter la commune à la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur

**M. le Maire** rappelle que conformément à l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune auprès de la Communauté de l'Agglomération de Nice Côte d'Azur.

**Le Conseil Municipal,**  
à l'**UNANIMITE** des membres présents,

⇒ **Désigne :**

- **Monsieur FRERE Alain, Maire,**  
domicilié rue des Anciens Combattants en AFN à TOURRETTE-LEVENS (06690),
- **Monsieur GASIGLIA Bertrand, Maire-Adjoint,**  
domicilié 18 place Garibaldi à NICE (06300).

**délégués titulaires** pour représenter la commune à la Communauté d'Agglomération de Nice Côte d'Azur.

Voir délibération.

### 8.2. Désignation des délégués pour représenter la commune au SIVOM Val de Banquière

**M. le Maire** rappelle que conformément à l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune auprès du SIVOM Val de Banquière.

**Le Conseil Municipal,**  
à l'**UNANIMITE** des membres présents,

⇒ **Désigne** comme délégués titulaires :

- **Monsieur FRERE Alain, Maire,**  
domicilié rue des Anciens Combattants en AFN à TOURRETTE-LEVENS (06690),
- **Monsieur VITALE Pierre, Adjoint spécial,**  
domicilié 557 route de la Colle de Revel à TOURRETTE-LEVENS (06730)

⇒ et **désigne** comme délégués suppléants :

- **Madame CARLES Jeanine, Maire-Adjoint,**  
domiciliée 199 chemin du Frogier Inférieur à TOURRETTE-LEVENS (06690),
- **Monsieur ARDISSON Marcel, Adjoint spécial,**  
domicilié 1638 chemin de Tralatorre à TOURRETTE-LEVENS (06690),

pour représenter la commune au SIVOM Val de Banquière.

Voir délibération.

### 8.3. Désignation des délégués pour représenter la commune au SIVOM de l'Abadie

**M. le Maire** rappelle que conformément à l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune auprès du SIVOM de l'Abadie.

**Le Conseil Municipal,**  
à l'**UNANIMITE** des membres présents,

⇒ **Désigne** comme délégués titulaires :

- **Monsieur VITALE Pierre, Adjoint spécial,**  
domicilié 557 route de la Colle de Revel à TOURRETTE-LEVENS (06730),
- **Monsieur MERLIN Fabrice, Conseiller Municipal,**  
domicilié 118 bis route du Collet de Merlette à TOURRETTE-LEVENS (06730),

⇒ et **désigne** comme délégués suppléants :

- **Monsieur ARDISSON Marcel, Adjoint spécial,**  
domicilié 1638 chemin de Tralatorre à TOURRETTE-LEVENS (06690),
- **Monsieur BELLANGER Frédéric, Conseiller Municipal**  
domicilié 719 avenue du Haut-Pays à TOURRETTE-LEVENS (06690),

pour représenter la commune au SIVOM de l'Abadie.

Voir délibération.

### 8.4. Désignation des délégués pour représenter la commune au SDEG

**M. le Maire** rappelle que conformément à l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune auprès du SDEG.

**Le Conseil Municipal,**  
à l'**UNANIMITE** des membres présents,

⇒ **Désigne** comme délégué titulaire :

- **Monsieur ARDISSON Marcel, Adjoint spécial,**  
domicilié 1638 chemin de Tralatorre à TOURRETTE-LEVENS (06690),

⇒ et **désigne** comme délégué suppléant :

- **Monsieur SIMON Georges, Maire-Adjoint,**  
domicilié 1702 B route d'Aspremont à TOURRETTE-LEVENS (06690),

pour représenter la commune au SDEG.

Voir délibération.

## **IX – Nomination de M. GROSS-BARICALLA Richard en qualité d'Adjoint honoraire**

**M. le Maire** rappelle à l'assemblée délibérante l'article L 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant l'octroi de l'honorariat à certains élus municipaux.

**Propose** que M. GROSS-BARICALLA Richard, premier Adjoint de la commune de 1983 à 2008, puisse bénéficier de ces dispositions.

**Le Conseil Municipal,**  
à l'**UNANIMITE** des membres présents,

- ⇒ **Emet** un avis favorable à la proposition de M. le Maire,
- ⇒ **Sollicite** de M. le Préfet des Alpes-Maritimes la nomination de M. GROSS-BARICALLA Richard, en qualité de Maire-Adjoint honoraire de la commune de TOURRETTE-LEVENS.

Voir délibération.



En foi de quoi, le présent procès-verbal a été clos.  
Séance levée à 12 h 05.

Le Maire soussigné, certifie que le présent procès-verbal comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal dans ladite séance a été affiché sous huitaine, le 21 mars 2008.

Pour extrait conforme en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Alain FRERE.